

Compte-rendu de la deuxième réunion du Comité Consultatif Territorial

26 septembre 2022

Introduction

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** est à l'interface entre le diagnostic, qui a permis d'identifier les principaux enjeux pour le territoire, et le règlement. Il fixe les orientations principales : le **projet de territoire pour les 10 à 15 prochaines années**.

Les ambitions du PADD sont issues des éléments de diagnostic et des différents temps de concertation avec les élus, les associations agréées, les personnes publiques associées et les citoyens. L'ensemble de ces éléments a permis de dégager une structuration du PADD et des orientations cadres, dont le contenu et les objectifs demandent à être affinés et complétés.

Il est donc proposé au Comité Consultatif Territorial de porter un regard sur les orientations cadres et de définir des objectifs pouvant s'y rattacher.

Les différents acteurs du CCT ont été répartis sur **quatre ateliers thématiques** :

- Le territoire nature et écologique ;
- Le territoire des proximités ;
- Le territoire pluriel ;
- Le territoire créatif et innovant.

Points saillants des ateliers

Atelier « Le territoire nature et écologique »

Orientation-cadre 1 :

Identifier le grand paysage
comme support de la
transition écologique

Objectifs définis en atelier :

- 1er objectif : Limiter l'atteinte au grand paysage en préservant les forêts, les coteaux, la Seine.
- 2ème objectif : Sensibiliser à l'écologie.
- 3ème objectif : Intégrer la question écologique sur le territoire de GPSO à l'échelle de la Métropole.
- 4ème objectif : Mettre en valeur la trame verte et bleue.
- 5ème objectif : Limiter l'artificialisation des terres et la compenser le cas échéant.

Orientation-cadre 2 :

Développer une stratégie
performante de transition
énergétique et
environnementale

Objectifs définis en atelier :

- 6ème objectif : Valoriser les mobilités actives en renforçant, notamment la fonctionnalité des pistes cyclables.
- 7ème objectif : Imposer des espaces verts dans les nouveaux projets d'aménagement.
- 8ème objectif : Protéger les espaces verts dans les projets.
- 9ème objectif : Favoriser l'usage de matériaux biosourcés et bas carbone.
- 10ème objectif : Limiter la pollution lumineuse.

Orientation-cadre 3 :

Renforcer la résilience du
territoire

Objectifs définis en atelier :

- 11ème objectif : Préserver la biodiversité.
- 12ème objectif : Assurer les continuités écologiques des trames vertes.
- 13ème objectif : Encourager la plantation de plantes peu consommatrices d'eau.
- 14ème objectif : Désimperméabiliser les coteaux.
- 15ème objectif : Gérer les ruissellements des eaux pluviales.

Atelier « Le territoire des proximités »

Orientation-cadre 1 :

Accompagner l'organisation
des mobilités sur le territoire

Objectifs définis en atelier :

- 1er objectif : Densifier le réseau de transports en commun et en mobilités actives et favoriser la traversée de la Seine via des passerelles.
- 2ème objectif : Favoriser la circulation en mobilités actives le long de la Seine.
- 3ème objectif : Développer des pistes cyclables sécurisées et en dur.
- 4ème objectif : Développer l'autopartage sur l'ensemble du territoire.
- 5ème objectif : Favoriser la multimodalité autour des gares et haltes en transports en commun.
- 6ème objectif : Diminuer la place de la voiture en surface et chercher une offre de stationnement en sous-sol.

Orientation-cadre 2 :

Structurer un réseau de
centralités équilibré, animé et
fédérateur

Objectifs définis en atelier :

- 7ème objectif : Développer des zones de rencontres apaisées dans les centres villes.
- 8ème objectif : Renforcer les commerces et les services, dont ceux de santé, de proximité selon les besoins et les communes.
- 9ème objectif : Préserver et systématiser les rez-de-chaussée commerciaux.
- 10ème objectif : Permettre l'aménagement de terrasses, notamment en bord de Seine.
- 11ème objectif : Conforter la présence de l'eau, au travers de fontaines par exemple.

Orientation-cadre 3 :

Poursuivre une évolution
raisonnée de la population en
cohérence avec la capacité
d'accueil du territoire

Objectifs définis en atelier :

- 12ème objectif : Favoriser le développement des logements pour les familles.
- 13ème objectif : Favoriser la réhabilitation, la transformation, le réaménagement des friches pour préserver la pleine-terre.
- 14ème objectif : Encourager la qualité des constructions dans une logique d'esthétisme et d'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique et de la crise énergétique.
- 15ème objectif : Développer la végétalisation.

Atelier « le territoire pluriel »

Orientation-cadre 1 :

Affirmer les singularités des villes tout en amplifiant les synergies

Objectifs définis en atelier :

- 1er objectif : Garder des densités différentes permettant de distinguer des communes « natures » et des communes « polarités » et d'avoir accès à un cadre de vie complémentaire.
- 2ème objectif : Mettre en valeur le patrimoine et le rendre accessible, notamment par la mise en place d'un transport en commun « sub-GPSO » faisant le lien entre les grandes places.
- 3ème objectif : Favoriser la mise en commun des équipements et leur mutualisation entre communes pour avoir une diversité dans l'offre.
- 4ème objectif : Créer des lieux de vie intercommunaux, notamment pour le tissu associatif de manière à faire émerger des synergies.

Orientation-cadre 2 :

Préserver et valoriser les patrimoines urbains, architecturaux et paysagers

Objectifs définis en atelier :

- 5ème objectif : Protéger le patrimoine naturel en cherchant l'adaptation des essences au changement climatique.
- 6ème objectif : Mettre en valeur et protéger le petit patrimoine qui est un marqueur des identités du territoire.
- 7ème objectif : Limiter les nouvelles constructions d'immeubles de grande hauteur.
- 8ème objectif : Porter une attention particulière aux paysages et aux points de vue, notamment depuis et vers les coteaux.
- 9ème objectif : Permettre la végétalisation des toits dans un souci de lutte contre le réchauffement climatique et de lutte contre la déperdition énergétique des bâtiments.
- 10ème objectif : Réduire l'artificialisation des sols.
- 11ème objectif : Penser la construction de logements en adéquation avec les infrastructures de transports.

Orientation-cadre 3 :

Consolider les liens et limiter les ruptures au sein de GPSO et avec les territoires voisins

Objectifs définis en atelier :

- 12ème objectif : Généraliser les mobilités actives et partagées.
- 13ème objectif : Marquer les particularités patrimoniales qui composent GPSO dans les entrées de villes, notamment au travers d'une signalétique lisible.
- 14ème objectif : Faciliter le passage des coupures naturelles ou liées à l'aménagement en édifiant des traversées pour les mobilités actives, voire les transports.
- 15ème objectif : Utiliser la Seine pour tisser du lien avec les espaces inter-GPSO et avec les territoires voisins.
- 16ème objectif : Travailler avec les communes limitrophes à GPSO pour améliorer la fonctionnalité et l'usage des continuités inter-villes.

Atelier « le territoire créatif et innovant »

Orientation-cadre 1 :

Affirmer le dynamisme
économique du territoire

Objectifs définis en atelier :

- 1er objectif : Faire de la filière « énergie » une filière structurante pour les années à venir en proposant des sites d'accueil pour des énergéticiens, des artisans, des industriels.
- 2ème objectif : Assurer un immobilier commercial accessible sur l'ensemble des communes du territoire, facilitant l'accueil de petits commerces en parallèle des grandes entreprises
- 3ème objectif : Favoriser la « commercialité » des linéaires commerciaux par un aménagement qualitatif de l'espace public (espaces praticables en mobilités actives, espaces végétalisés, espaces de rencontre, ...).
- 4ème objectif : Faciliter le développement de concept stores éphémères en cherchant à en faire des lieux de convivialité.
- 5ème objectif : Recenser les espaces potentiels d'accueil d'activités à l'instar de la zone d'activités des Postillons à proximité du quartier des Bruyères.

Orientation-cadre 2 :

Soutenir les initiatives
économiques et sociales et
favoriser l'émergence des
talents

Objectifs définis en atelier :

- 6ème objectif : Accueillir des centres de formation et de recherche & développement sur les thèmes du développement des énergies renouvelables et de la construction « verte ».
- 7ème objectif : Accompagner le développement des activités de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire.
- 8ème objectif : Développer des compétences dans les villes sur la rénovation des bâtiments.

Orientation-cadre 3 :

Perpétuer la tradition
d'innovation du territoire de
GPSO

Objectifs définis en atelier :

- 9ème objectif : Développer des lieux propices à l'innovation comme des 1/3 lieux, FabLab, ...
- 10ème objectif : Répondre aux enjeux de la ville créative et numérique en cherchant à développer les smart grids sur l'ensemble des communes du territoire.
- 11ème objectif : Engager le territoire sur le thème de la production et du stockage de l'hydrogène.

Conclusion / Points de convergence

Dans l'ensemble, les 4 ateliers mettent en avant la qualité du cadre de vie et sa pérennisation au regard des changements à l'œuvre : changement climatique, crise énergétique ; mais aussi d'une crainte de voir les morphologies urbaines se modifier sous le coup d'une densification trop forte qui viendrait altérer les paysages ainsi que le patrimoine naturel et bâti.

Il est demandé au PADD de porter des orientations volontaristes qui garantiraient un équilibre, une relation écosystémique entre la nature, les paysages et la ville. Les mobilités, notamment actives, les constructions, les activités économiques, les nouvelles technologies, l'appareil de formation, etc., sont appelés à être mobilisés pour atteindre cet objectif de territoire qualitatif dans lequel il fait bon vivre.

Le développement se veut par conséquent sobre, raisonné, en accord avec le maintien de la qualité du cadre de vie, ce qui s'avère être partagé par toutes les générations présentes dans ce deuxième Comité Consultatif Territorial.